

**DIRECTION DES ROUTES
ET DE L'AMÉNAGEMENT**

PREFECTURE DU MORBIHAN

Vannes, le **23 DEC. 2022**

REÇU LE

27 DEC. 2022

**Monsieur Pascal BOLOT
Préfet du Morbihan
Préfecture du Morbihan
BP 501
56019 VANNES Cedex**

Dossier suivi par : SEAFEL
Franck NOEL – tél. 02 97 54 82 59
franck.noel@morbihan.fr

Objet : Périmètre du port d'Argol à Hoëdic – Demande de transfert de gestion et extension du périmètre

Réf : D2022/1098 – FN/SD

PJ : Périmètre domaine portuaire L'Argol à Hoëdic (2019)

Plan de l'extension demandée

Procès-verbal des travaux de la grande commission nautique du 7 janvier 2022

Délibération de la commission permanente en date du 1er avril 2022

Relevé d'avis du conseil portuaire du 29 novembre 2022

Monsieur le Préfet,

Le port de l'Argol à Hoëdic a été mis à disposition du département du Morbihan en 1985. En tant qu'autorité concédante, ce dernier a fait le choix de concéder l'exploitation du port à la société publique locale Compagnie des Ports du Morbihan. Cette concession lui confère d'assurer l'exploitation des installations portuaires, de veiller à fournir des services de qualité aux usagers, mais aussi d'aménager et moderniser le port et ses abords.

Dans cet objectif, la Compagnie des Ports porte un projet de sécurisation et de modernisation des installations du port. Ce projet vise en particulier à améliorer l'accessibilité du port et la sécurité des usagers par la réduction du port aux conditions marines.

Les différents scénarios étudiés préconisent un prolongement du môle de la Marine (coté est du port) et de la digue principale (côté ouest du port).

Pour atteindre les résultats escomptés, les études techniques concluent à la nécessité de rallonger ces deux ouvrages d'une longueur et d'une orientation qui les font sortir du périmètre portuaire. Ces constructions nouvelles restent malgré tout circonscrites à la zone UPA du plan local d'urbanisme de la commune d'Hoëdic.

Pour mener à bien ce dossier, la grande commission nautique a, le 7 janvier 2022, donné un avis favorable à l'unanimité sur le volet sécurité de la navigation avec quelques recommandations.

La commission permanente du 1^{er} avril 2022 a délibéré afin de m'autoriser à solliciter le transfert de gestion de la partie du DPM utile à la réalisation de ce projet et solliciter dans le même temps, l'extension du périmètre portuaire à l'emprise du domaine public maritime ainsi transféré.

En conformité avec l'article R5314-4 du code des transports, le conseil portuaire du port de L'Argol a émis un avis favorable, le 29 novembre 2022, sur ce projet ainsi que sur le transfert de gestion et l'extension.

Enfin, les collectivités et services locaux intéressés ont été informés en parallèle. Je ne manquerai pas de vous communiquer leurs éventuels avis.

.../...

Par conséquent, je sollicite de votre part, une demande de transfert de gestion des 5 850 m² de DPM attenant au périmètre portuaire et constituant la limite de la zone UPA du PLU selon le plan joint. Je vous demande également de procéder à l'extension du périmètre du port de l'Argol selon les mêmes limites.

Pour ce faire, il vous reviendra de soumettre ce changement substantiel d'utilisation du domaine public à enquête publique.

Je vous informe que la CPM a déposé une demande d'autorisation environnementale donnant également lieu à enquête publique. Pour faciliter l'appropriation du projet par le public, celles-ci devraient pouvoir être instruites conjointement.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président du Conseil départemental



David LAPPARTIENT



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DU MORBIHAN

**Plan général du domaine
maritime transféré en gestion**

Port de l'Argol
HOËDIC

Réalisé le : 07/12/2018

Signatures :

Le Préfet du Morbihan

Raymond LE DEUN

Le Président du Conseil Départemental
du Morbihan



Conception : DDTM du Morbihan

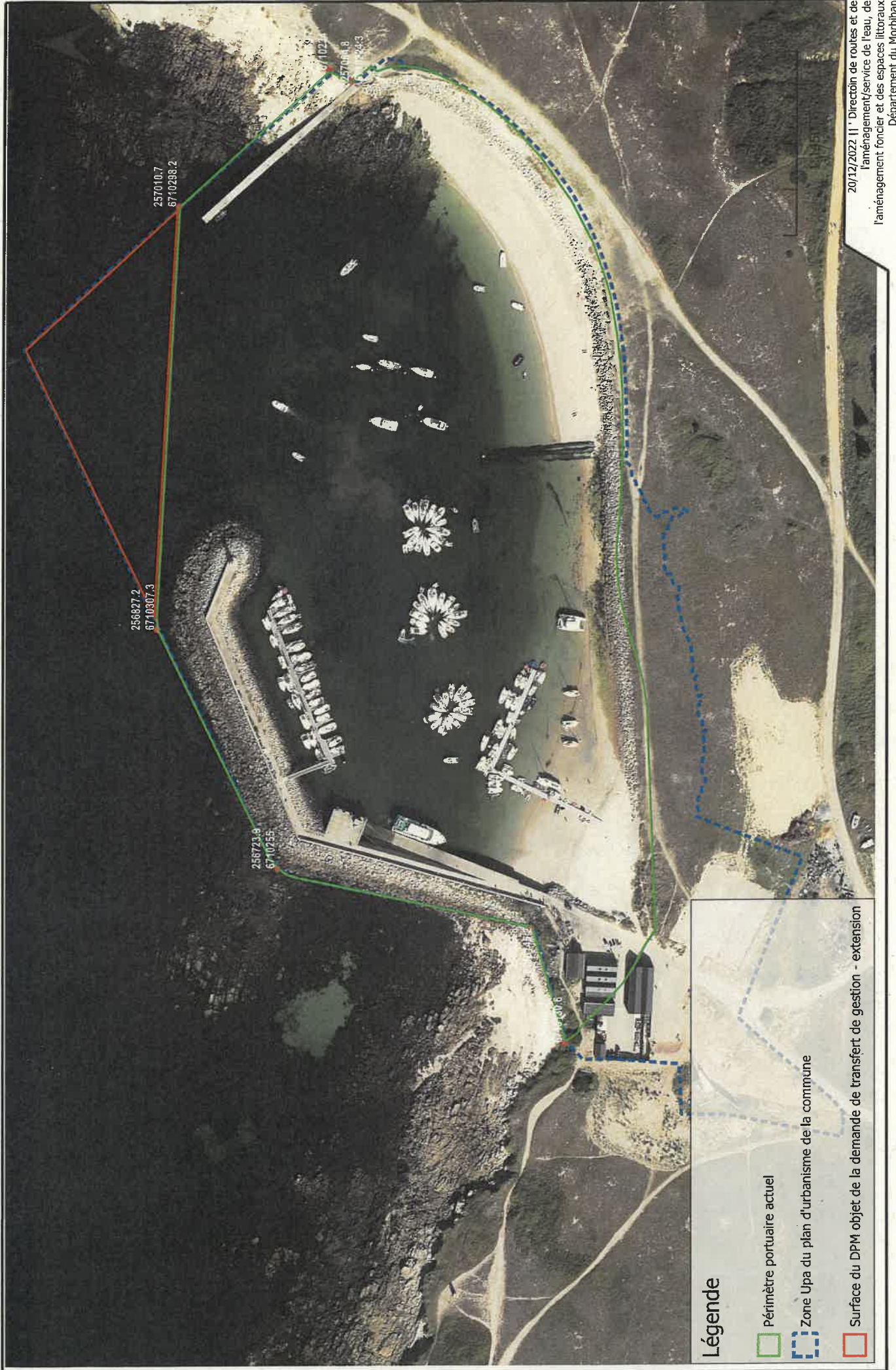
Relevé et : Lambert SARCES

Sources :

- © IGN SCANES TOPO
- © IGN BDCARTO
- © IGN BDTOPO
- © IGN BDORTHO

Edition : © DDTM du Morbihan





Légende

- Périmètre portuaire actuel
- Zone Upa du plan d'urbanisme de la commune
- Surface du DPM objet de la demande de transfert de gestion - extension

PROCÈS VERBAL

des travaux de la grande commission nautique
tenue le 7 janvier 2022 à Vannes,
relative au projet de sécurisation et de modernisation du port de l'Argol à Hoëdic.

REUNION DE LA GRANDE COMMISSION NAUTIQUE

Conformément aux dispositions du décret n°86-606 du 14 mars 1986 relatif aux commissions nautiques modifié par le décret n°2020-1193 du 29 septembre 2020 et suite à l'arrêté N°SEAFEL2021-38 du 1er décembre 2021 du président du conseil départemental du Morbihan portant désignation des membres temporaires de la grande commission nautique, celle-ci s'est réunie salle Belle-Île au siège de la DDTM 56 à Vannes (56) le vendredi 7 janvier 2022, pour émettre un avis sur le projet de sécurisation et de modernisation du port de l'Argol à Hoëdic.

La commission était composée de :

M. Jean-Yves BEQUIGNON, capitaine de vaisseau (R), de l'inspection générale des Armées-marine	Président
M. Olivier PARVILLERS, ingénieur en chef de 1 ^{ère} classe des études et techniques de l'armement, du service hydrographique et océanographique de la marine	Secrétaire
M. Jean-Pascal DEVIS, administrateur en chef de 1 ^{ère} classe des affaires maritimes, Directeur départemental adjoint, délégué à la mer et au littoral (DDTM 56)	Membre de droit

Membres temporaires titulaires :

M. Patrick CLAUDEL	Représentant les plaisanciers
M. Matthieu LE QUELLEC	Représentant les capitaines de navires

M. Dominique SAMUEL, représentant de la SNSM, absent, est excusé.

M. Hubert GROSS, second représentant des capitaines de navires, absent, est excusé.

M. Simon MOISDON, représentant des pêcheurs, absent, est excusé.

Membres temporaires suppléants :

M. Michel BOLO	Représentants les plaisanciers
----------------	--------------------------------

Assistaient également à la réunion :

M. Jean-Luc CHIFFOLEAU	Maire d'Hoëdic
M. Robert SCHNEIDER	Subdivision des Phares et Balises DIRM NAMO
M. Eric LE MERO	Conseil régional de Bretagne, Dessertes maritimes
M. Michael LE HYARIC	Compagnie Océane, responsable d'exploitation
M. Franck NOEL	CD 56 / Direction des routes et de l'aménagement
M. Dominique HERISSET	Directeur du port de l'Argol
M. Fabrice LE HENANFF	Compagnie des ports du Morbihan, maîtrise d'ouvrage
Mme Charlotte BENNEHARD	EGIS, maîtrise d'œuvre
M. Yann GUILLOU	DDTM 56 (service des activités maritimes)

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance en remerciant monsieur le Maire d'Hoëdic, le personnel du conseil départemental et de la DDTM 56 pour le soutien apporté à l'organisation de la réunion de la commission, et l'ensemble des participants pour leur présence. Les absences des représentants des pêcheurs, du second collège des capitaines de navires et de la SNSM sont regrettées. Ces absences sont essentiellement dues à la pandémie de COVID-19 et aux conditions météorologiques attendues en fin de journée provoquant l'annulation de la liaison retour vers Hoëdic.

Le président rappelle la composition et le fonctionnement de la commission et fait remarquer que la GCN n'est compétente que pour émettre des avis sur les aspects nautiques du projet (en particulier les aspects liés à la sécurité nautique), à l'exclusion des problèmes juridiques, économiques, financiers, écologiques ou patrimoniaux. Au cours de cette grande commission nautique, ce sont les marins pratiques représentatifs des usagers de la mer qui, après en avoir débattu ensemble et avec les membres permanents et de droit, proposent des recommandations.

SYNTHESE DU DOSSIER

INTRODUCTION ET PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION

Le port de l'Argol accueille les liaisons maritimes vers le continent et les îles voisines. Hormis l'héliport, il constitue l'unique lien vers le continent pour le transport de passagers, de marchandises et les évacuations sanitaires. C'est également un port de pêche et de plaisance.

A ce jour, la sécurité d'accès et d'amarrage au port de l'Argol n'est pas correctement assurée lors d'évènements tempétueux se produisant tant l'hiver qu'en saison estivale. L'interruption des liaisons maritimes et de transport des marchandises est fréquente.

L'objectif du projet est la sécurisation du port de l'Argol en cas d'évènements tempétueux et de réduire l'ensablement de ce port.

PRESENTATION DU PROJET

M. Le Henanff présente le contexte du projet. Le port de l'Argol est situé sur la côte nord de l'île d'Hoëdic. Il est constitué de deux ouvrages principaux :

- Une digue verticale en béton, appelée Môle de la Marine, à l'Est. Ce môle de la Marine a été le premier ouvrage construit, en 1939, sur ce site.
- Une digue principale à l'Ouest, réalisée en 1973, appelée Digue de l'Argol, constituée d'enrochement et d'un cheminement central en béton armé, avec un feu à secteurs à son extrémité.

Les objectifs du projet sont :

- La sécurisation du port en cas d'évènements tempétueux,
- La réduction de l'ensablement.

La réalisation de ces travaux permettra aussi une remise à niveau des ouvrages, en particulier du môle de la Marine. Et la réduction de l'agitation globale du plan d'eau favorisera la manœuvrabilité dans le port.

M. Le Henanff rappelle qu'une première GCN réalisée le 24 avril 2018 avait été réunie sur une précédente version du projet de sécurisation du port dont les caractéristiques principales étaient :

- Un prolongement de 30 m du môle de la Marine,
- Une extension implantée sur la digue ouest,
- La largeur de la passe fixée à 70 m.

Il cite les principales recommandations faites lors de cette GCN :

- Prolongement supérieur du môle de la Marine,
- Largeur de la passe à 60 m au lieu de 70 m,
- Réalisation d'une partie accostable au niveau du môle de la Marine.

Si les deux premiers points des recommandations émises en 2018 ont été observés dans le projet examiné lors de la présente commission, le dernier point s'avère incompatible avec la protection de l'environnement en place sur l'île.

Les propositions relatives au balisage n'ont pas évolué dans le présent projet et restent valables.

Mme Bennehard présente en détail le nouveau projet. Ce projet est construit sur la base de conditions environnementales prévisibles en 2100 et comprend :

- un déflecteur sur la digue ouest constitué d'une paroi verticale d'une longueur de 50 m et de largeur 7 m, qui dépassera les enrochements de la digue ouest de 20 m environ,
- une extension du môle de la Marine constituée d'enrochement de 80 m de longueur, portant à 150 m la longueur du nouveau môle,
- le déflecteur supportera le feu à secteurs actuellement en service au bout de la digue ouest.

Les travaux seront conduits par voie terrestre excepté l'acheminement des matériaux de construction qui seront délivrés par barge. Les matériaux seront déposés en fond de port, à proximité du môle de la Marine. Les travaux sont évalués entre 6 et 7 M€.

La programmation des travaux est prévue hors périodes estivales. Leur démarrage est prévu en octobre 2023, sous réserve d'obtention des autorisations administratives, pour se terminer au printemps 2024. La durée prévue est de 9 mois. Les 2 chantiers seront menés en parallèle.

D'un point de vue sécurité, un éclairage permanent des zones de travaux est prévu. Les barges feront l'objet d'un signalement lumineux également. La coordination des mouvements de barges est anticipée pour assurer la continuité de l'exploitation du port.

SYNTHESE DES DEBATS

De la présentation du projet, ressortent les points suivants :

- Le coffre d'amarrage le plus à l'Est ne sera pas utilisable pendant les travaux : la communication des restrictions d'usage du port devra être assurée ;
- La matérialisation de la zone de stockage des matériaux dans le port prévue par des bouées type « zones de baignade » n'est pas satisfaisante car pouvant prêter à confusion dans une zone qui n'est pas autorisée à la baignade ;
- La mise en place nécessaire d'une marque fixe lumineuse en extrémité du môle de la Marine ainsi prolongé, en substitution de la marque provisoire qui marquera l'avancement de la construction au cours des travaux ;
- L'intérêt de baliser l'extrémité de la digue ouest qui ne sera plus signalée par le feu à secteurs, déplacé sur le réflecteur ;
- La possibilité d'aménager dans le futur si besoin un quai accostable le long du môle de la Marine après réalisation d'une étude spécifique à cette évolution.

TOUR DE TABLE

Lors du tour de table, les éléments suivants sont rappelés :

- L'élaboration du projet en concertation avec les marins de la compagnie Océane ; cependant, un doute est émis sur l'insuffisance de la largeur réduite de la passe d'entrée, à 60 m, qui pourrait conduire à annuler davantage de rotations par gros temps que jusqu'à maintenant - doute à modérer cependant du fait de l'amélioration des conditions dès le franchissement de la nouvelle passe ;
- Une interrogation sur l'utilité de porter une marque à l'extrémité du chantier du môle de la Marine en phase travaux mais la confirmation du besoin d'une balise lumineuse en extrémité du môle de la marine ainsi prolongé ;
- Le besoin de baliser l'épi existant dans le port, besoin exprimé en GCN en 2018.

Le président remercie l'ensemble des participants pour leur participation active et les propositions constructives formulées au cours de la réunion. Il note l'adhésion de tous au projet qui favorisera l'ensemble des trafics, en pensant que le risque signalé d'annulation de rotations du MELVAN n'est pas avéré.

CONCLUSION

La grande commission nautique s'est réunie le vendredi 7 janvier 2022 pour émettre un avis sur le volet sécurité de la navigation du projet de sécurisation et de modernisation du port de l'Argol à Hoëdic, tel que décrit dans le procès-verbal ci-joint.

La commission émet un avis favorable à l'unanimité avec les recommandations suivantes :

- **En phase de travaux :**

- diffuser aux navigateurs via les capitaineries et les représentants des usagers du port, l'information nautique concernant les différentes périodes de travaux, leur phasage respectif et le balisage transitoire associé ainsi que les conditions de navigation dans le port, dès le début des travaux ;
- identifier un point de contact sur le chantier pour la coordination des mouvements à l'intérieur du port ;
- s'assurer que le feu à secteurs ne sera pas masqué pendant les travaux ;
- rendre lumineuse la balise mise en place à l'extrémité de la zone de construction de l'extension du môle de la marine ;
- assurer le rétroéclairage permanent des ouvrages en construction ;
- pour les zones de dépose de matériaux à l'intérieur du port, mettre en place un balisage ne prêtant pas à confusion avec les zones de baignade (emploi de croix de Saint-André recommandé) ;

- **En phase d'exploitation :**

- Prendre en compte l'éclairage public pour le balisage du port, en particulier pour le signalement de l'extrémité du musoir ouest qui ne supportera plus le feu à secteurs ;

- **Recommandations spécifiques :**

- L'épi en géotextile pour la maîtrise de l'ensablement du port, implanté côté sud du port, nécessite un balisage spécifique (voir recommandation R4 de la GCN du 24 avril 2018).

- **Mesures géophysiques :** en application de l'article L413-1 du code minier nouveau, transmettre au Shom les résultats des mesures hydrographiques et géophysiques (bathymétrie, courant, sédimentologie) réalisées dans le cadre de ce projet ;

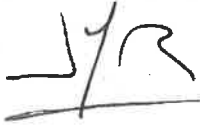
- **Information nautique :** pendant les phases de travaux et à la clôture des travaux, les modifications des caractéristiques nautiques des zones concernées (topographie des parties terrestres, bathymétrie des bassins portuaires, caractéristiques du balisage, caractéristiques du port, réglementation ...) seront transmises au Shom pour la mise à jour de la documentation nautique (cartes marines, instructions nautiques...).

Paraphes:

O.P.   C.

Signature des membres

Le président
M. Jean-Yves BEQUIGNON



M. Jean-Pascal DEVIS



M. Patrick CLAUDEL



Les membres
M. Simon MOISDON
Absent

M. Hubert GROSS
Absent

Le secrétaire
M. Olivier PARVILLERS







M. Dominique SAMUEL
Absent

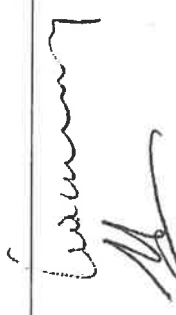
M. Mathieu LE QUELLEC


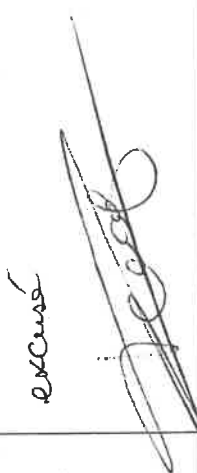



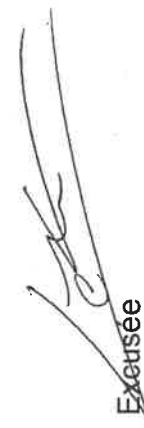
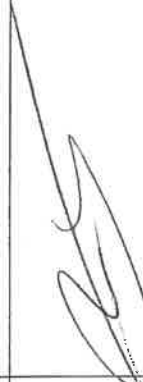

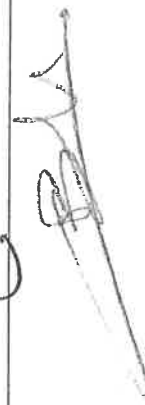
Paraphes :


Feuille de présence de la Grande commission nautique du vendredi 7 janvier 2022
concernant le projet de sécurisation et de modernisation du port de l'Argol à Hoëdic.

ORGANISATION	NOM – PRENOM FONCTION	ADRESSE INTERNET	SIGNATURE
Inspection générale des Armées-Marine	M. le capitaine de vaisseau ® Jean- Yves BEQUIGNON, président de la GCN	jean-yves.bequignon@intradef.gouv.fr	
Shom	M. l'ICETA Olivier PARVILLERS, secrétaire de la GCN	olivier.parvillers@shom.fr	
DDTM/DML 56	M. l'AC1AM Jean-Pascal DEVIS	jean-pascal.devis@morbihan.gouv.fr	
	M. Yann GUILLOU, DML/SAM	yann.guilou@morbihan.gouv.fr	
	Mme Anne-Chantal NICOL, DML/SAM	anne-chantal.nicol@morbihan.gouv.fr	Excusés
	Mme Sandrine PERNET, DML/SAMEL	sandrine.pernet@morbihan.gouv.fr	
	M. Laurent PELLETIER, DML/SAMEL	laurent.pelletier@morbihan.gouv.fr	
M. Philippe POENCIER, DML/SAMEL	philippe.poencier@morbihan.gouv.fr		

ORGANISATION	NOM - PRENOM FONCTION	ADRESSE INTERNET	SIGNATURE
Représentants les pêcheurs professionnels	M. Simon MOISDON	simon.moison@me.com	Excusés
	M. Eric ALLANIC	eric.allanic0131@orange.fr	
	M. Olivier BLANCHET	traoumad01@gmail.com	
Représentant la SNSM	M. Dominique SAMUEL	president.ARZON-PORTNAVALO@snsnsm.org	<i>excusé</i>
	M. Emmanuel JACOBEE	patron.ARZON-PORTNAVALO@snsnsm.org	
	M. Charles PERRODO	president.ARZON-PORTNAVALO@snsnsm.org	
Représentants les plaisanciers	M. Patrick CLAUDEL	pk.claudel@free.fr	
	M. Michel BOLO	mbolonantes@gmail.com	
	M. Alain ZINS	alain.zins91@gmail.com	

ORGANISATION	NOM – PRENOM FONCTION	ADRESSE INTERNET	SIGNATURE
Représentants les capitaines de navires	M. Hubert GROSS	elisabeth.bayol@compagnie-oceane.fr	Excusés
	M. Yann PASCO	vedettes-angelus@wanadoo.fr	
	M. Elouan JUHEL	elouan.juhel@hotmail.fr	
Représentant les capitaines de navires	M. Matthieu LE GOFF	m.legoff@tmcvannes.fr	
	M. Pierre-Dominique ROSSET	moemoea56@hotmail.fr	
	M. Mathieu LE QUELLEC	p.paillard.seaway@gmail.com	
CD 56 (Conseiller départemental)	M. Gérard PIERRE, délégué aux routes, aux mobilités douces, à la mer, au littoral et aux îles	gerard.pierre@morbihan.fr	Excusé
	Mme Nadine SEGALEN	nadine.segalen@morbihan.fr	
CD 56 (Agents départementaux, Direction des routes et de l'aménagement)	M. Franck NOEL	franck.noel@morbihan.fr	

ORGANISATION	NOM - PRENOM FONCTION	ADRESSE INTERNET	SIGNATURE
Mairie d'Hoëdic	M. Jean-Luc CHIFFOLEAU, maire	mairie-dhoedic@wanadoo.fr	
Conseil régional de Bretagne	M. Eric LE MERO, chef du service des opérations dessertes maritimes	eric.le-mero@bretagne.bzh	 Excusée
	Mme Emmanuelle ARRIVE, responsable des dessertes maritimes des îles du Morbihan	emmanuelle.arrive@bretagne.bzh	
Compagnie des ports du Morbihan	M. Fabrice LE HENANFF, maîtrise d'ouvrage	f.lehenanff@compagniedesportsdumorbihan.fr	
Direction du port de l'Argol	M. Dominique HERISSET, directeur	D.Herisset@compagniedesportsdumorbihan.fr	
EGIS	Mme Charlotte BENNEHARD, maître d'oeuvre	Charlotte.BENNEHARD@egis.fr	
Sub. des Phares et Balises DIRM NAMO	M. David LESENECHAL, chef	david.lesenechal@developpement-durable.gouv.fr	Excusé
	M. Robert SCHNEIDER, adjoint	robert.schneider@developpement-durable.gouv.fr	

ORGANISATION	NOM - PRENOM FONCTION	ADRESSE INTERNET	SIGNATURE
Compagnie Océane	LE HYARIC MICHAEL Responsable d'exploitation	michael.le-hyeric@compagnie- oceane.fr	

Bordereau n° 21 (Pos. 19824)
Rapporteur : Monsieur Gérard PIERRE

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 1 avril 2022

PORT DE L'ARGOL - HOËDIC DEMANDE DE TRANSFERT DE GESTION D'UNE EMPRISE DU DOMAINE PUBLIC ET D'EXTENSION DU PERIMETRE PORTUAIRE

La commission permanente du conseil départemental s'est réunie à l'hôtel du département sous la présidence de M. David LAPPARTIENT.

Présents : Karine BELLEC, Ronan LOAS, Gaëlle FAVENNEC, Gérard PIERRE, Marie-Jo LE BRETON, Dominique LE NINIVEN, Marie-Christine LE QUER, Fabrice ROBELET, Soizic PERRAULT, Gilles DUFEIGNEUX, Françoise BALLESTER, Dominique LE MEUR, Denis BERTHOLOM, Rozenn GUEGAN, Alain GUIHARD, Catherine QUERIC et Mathieu GLAZ.

Absents : Benoît QUÉRO (a donné pouvoir à Gilles DUFEIGNEUX), Christine PENHOUËT (a donné pouvoir à Soizic PERRAULT), Nicolas JAGOUDET (a donné pouvoir à Rozenn GUEGAN) et Boris LEMAIRE (a donné pouvoir à Mathieu GLAZ).

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3211-1 ;
Vu le code des transports, notamment ses articles L. 5314-8 et R. 5311-1 ;
Vu la délibération du conseil départemental en date du 1er juillet 2021 portant délégation d'attributions à la commission permanente ;
Vu le rapport du président ;

Considérant le projet de travaux envisagé par la Compagnie des Ports du Morbihan sur le port de l'Argol à Hoëdic ;
Considérant que ce projet nécessitera l'extension du périmètre du port au-delà de l'emprise du domaine public maritime actuellement mis à disposition du département pour l'exercice de sa compétence en matière portuaire ;

La commission permanente du conseil départemental adopte les propositions qui lui sont présentées et décide :

- de solliciter le transfert de gestion de l'emprise du domaine public maritime contiguë au port de l'Argol à Hoëdic, telle qu'elle figure sur le plan joint en annexe ;
- de solliciter l'extension du périmètre portuaire à l'emprise du domaine public maritime ainsi transféré en gestion ;
- d'autoriser le président à saisir le préfet à ces fins et à signer, au nom et pour le compte du département, tous documents nécessaires à la finalisation de l'ensemble de ces démarches.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
de la commission permanente du conseil départemental
La directrice générale des services

Anne MORVAN-PARIS

Signé électroniquement par : Anne
MORVAN-PARIS
Date de signature : 06/04/2022
Qualité : Directeur général des
services

PORT DEPARTEMENTAL HOEDIC

Conseil portuaire du 29 novembre 2022

Relevé des avis en complément du dossier expédié avec la convocation

Président du Conseil portuaire

M. Gérard PIERRE, Vice-Président du conseil départemental

Représentant du concessionnaire : Compagnie des Ports du Morbihan (CPM)

M. Dominique Herisset, Directeur de Port Haliguen, Houat et Hoedic

M. Pierre GEORGET, agent de port à Hoedic

Mme Catherine GAUTIER, attachée de direction au port d'Hoedic

Représentant du conseil municipal de Hoëdic

M. Jean Luc CHIFFOLEAU, Maire d'Hoedic

M. Christian ALLANIC, membre du conseil municipal

Représentants des personnels concernés par la gestion du port

Mme Solenn BRIANT service de l'eau, de l'aménagement foncier et des espaces littoraux

M. Franck NOËL service de l'eau, de l'aménagement foncier et des espaces littoraux

Représentant des usagers du port au titre du commerce:

M. LE HYARIC, directeur de la Compagnie Océane

Mme Emmanuelle ARRIVE, représentante des services ports ou liaisons maritimes de la région Bretagne

Représentant des usagers du titre de la plaisance

Usagers désignés par le CLUPIPP:

M. Jean RAULT

M. Loïc BLANCHET

Usagers désignés par le Président du Conseil Départemental

M. ROGER, représentant le Club Nautique Hoëdicais

M. René PIQUET, représentant l'association Hoëdic Pêche en Mer

Le texte qui suit résume l'essentiel des échanges au cours du conseil Portuaire, sans reprendre l'ensemble des éléments figurant dans le dossier expédié avec la convocation.

La séance est ouverte à 11h.

M. Gérard PIERRE, Président du conseil portuaire souhaite la bienvenue à l'ensemble des personnes présentes et remercie les participants. Après l'appel, il précise que le quorum est atteint.

Il demande s'il y a des commentaires sur le relevé de décisions du précédent conseil portuaire. **Aucun avis contraire, celui-ci est adopté à l'unanimité.**

1. Introduction

Monsieur PIERRE expose un bilan de l'activité en 2022.

Il souligne les bonnes conditions météorologiques de l'été 2022, malheureusement accompagnées d'une sécheresse importante, qui ont permis une saison exceptionnelle pour la navigation. Il rappelle les arrêtés préfectoraux qui ont entraîné l'arrêt de la fourniture d'eau sur le terre-plein et la restriction d'eau sur les pontons (interdiction de rinçage des bateaux).

Il rappelle que la Compagnie des Ports du Morbihan est attentive et vigilante par rapport à la consommation d'eau douce, encore plus sur les îles où cette denrée est précieuse. Il informe les participants de la démarche RSE mise en œuvre dans l'entreprise.

Il passe la parole à Dominique HERISSET qui interroge Pierre GEORGET par rapport à son vécu de la saison.

Celui-ci expose les difficultés rencontrées notamment la très forte pression sur les places au ponton pendant les mois de juillet et août, la rupture de la tonne n°3 juste avant le week-end du 15 août.

Cinq personnes ont travaillé en 2022 sur les ports d'Hoëdic.

Le sujet de l'organisation du personnel est abordé. Il est prévu que 5 personnes travaillent en 2023 sur le port. Pierre GEORGET annonce qu'il ne sera pas présent pour la saison 2023. Mais de nouvelles embauches seront faites. M. HERISSET précise qu'il y aura un bateau de service supplémentaire en 2023.

M. ROGER interpelle sur le problème de l'éclairage qui dysfonctionne fréquemment et l'oblige, comme il vit à bord de son bateau, à aller régulièrement réenclencher un disjoncteur y compris en pleine nuit et dans le noir total.

M. CHIFFOLEAU précise qu'il y a 3 compteurs : un pour la commune, un pour le port et un pour la Compagnie Océane.

M. HERISSET répond que le nécessaire sera rapidement fait pour remédier à ce problème.

M. ROGER évoque aussi l'absence d'eau chaude dans les sanitaires depuis une semaine.

Pierre GEORGET indique qu'il y a une fuite sur un ballon d'eau chaude et M. HERISSET propose d'isoler ce ballon pour que les autres fonctionnent.

M. ROGER s'interroge également quant à l'absence de containers pour la récupération des journaux et cartons. M. CHIFFOLEAU va étudier cette question.

2. Activités

M. HERISSET commente les différents tableaux expliquant l'activité de 2022.

M. PIQUET demande s'il serait possible de réserver les contrats annuels aux résidents hoëdicaïs.

M. NOEL lui répond que la réglementation et l'égalité de traitement de tous les usagers ne permettent pas de faire des distinctions quant aux demandeurs de contrats.

M. HERISSET parle de la plateforme technique récemment mise en service et précise que cette année est une « année test », qu'un bilan sera effectué au cours du 1^{er} trimestre 2023 et que les modalités d'utilisation pourront être ajustées pour répondre à d'éventuelles évolutions. En effet, on constate une quasi-saturation de cet espace notamment par des propriétaires qui ont souscrit un contrat annuel à port La Croix, peu chers, afin de pouvoir mettre leurs bateaux à terre pendant plus de 10 mois, ce qui n'est pas une utilisation « normale » de cette plateforme. Il pourra, par exemple, être donné priorité aux signataires de contrat à l'Argol ; mais aussi limiter la durée de stationnement à terre pour permettre de satisfaire plus de demandes.

Mme GAUTIER présente le document « demande de terre-plein saison » qui pourra être utilisé pour enregistrer toute demande de séjour à terre de minimum 15 jours entre le 1^{er} juin et le 30 septembre et permettra au demandeur de bénéficier d'une gratuité totale des prestations (manutentions, séjour à terre, location de bers).

3. Investissements

M. HERISSET détaille les investissements de l'année et présente le plan des années à venir.

Une discussion s'ensuit au sujet du projet de protection du port par le prolongement du quai « môle de la marine » avec un épi.

La Compagnie des Ports du Morbihan a fait appel à un bureau d'études spécialisé qui a étudié les différentes solutions techniques susceptibles d'être retenues.

Une enquête publique se déroulera en 2023 afin de consigner les commentaires sur le projet proposé. A l'issue de celle-ci le commissaire enquêteur émettra son avis.

Dans le cadre de ce projet de sécurisation du port d'Argol, la modification des ouvrages nécessite d'étendre le périmètre portuaire.

Ainsi, le département va procéder, auprès des services de l'Etat, à une demande d'extension de la limite administrative ainsi qu'un transfert de gestion de cet espace du domaine public maritime.

L'avis du conseil portuaire est sollicité sur cette demande conformément au plan joint à la convocation.

Le conseil portuaire ne formule pas d'objection quant à l'extension du périmètre qui sera demandée.

L'installation d'une webcam est aussi évoquée. Cela serait favorable pour les services du port leur permettant une « vue mer » depuis la capitainerie, mais aussi la commune et la Compagnie Océane. Un éventuel financement tripartite sera étudié.

4. Projet de tarifs 2023

Gérard PIERRE annonce une augmentation de tarifs modérés pour 2023 de +4,5%, en dessous du taux d'inflation, et plus faible que dans la plupart des autres ports de Bretagne et de France.

Aucun avis contraire, l'avis est réputé favorable à l'unanimité.

5. Comptes analytiques – Budgets

Dominique HERISSET revient sur les comptes puis présente le budget prévisionnel pour l'année 2023. Il insiste sur l'importance de la masse salariale par rapport aux recettes du port et l'attention qui doit être portée aux équilibres financiers de la gestion du port d'Hoëdic..

Le conseil portuaire émet un avis favorable à l'unanimité.

6. Questions diverses

Il est demandé pour quelle raison les deux toilettes de la gare maritime sont toujours fermées.

Il est prévu qu'une personne ait la charge de l'entretien de ces sanitaires et de ceux de la capitainerie.

M. LE HYARIC précise que la Compagnie Océane ne doit pas être la seule compagnie maritime à supporter ce coût car ces toilettes seront utilisées par les passagers de toutes les compagnies maritimes accostant à Hoëdic.

M. PIERRE insiste sur ce sujet crucial de l'accueil qui est l'image de l'île.

M. PIERRE demande s'il faut prévoir un deuxième conseil portuaire au printemps.

Pas de demande dans ce sens

Pas de question supplémentaire.

M. PIERRE remercie tous les membres du conseil portuaire pour leur participation. Il lève la séance à 13h.

Le Président du Conseil Portuaire

M. PIERRE